

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-chantal-dufour-cssestuaire-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/0e8af9ee628834d81be238f1)
<https://www.cadre21.org/membres/0e8af9ee628834d81be238f1>

Date d'obtention : 2024-12-05 14:09:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que je dois utiliser la trousse Sexto quand une situation de sexage est dénoncée dans mon école. La trousse est clé en main et je dois compléter le formulaire sans délai. La méthode intervient auprès des victimes mais également auprès des agresseurs. Une fois le formulaire complété, je dois communiquer avec le corps policier afin de leur présenter la situation. En aucun cas je dois regarder les images et/ou vidéos qui ont été publiées et je dois saisir le cellulaire de l'agresseur afin de cesser rapidement le partage des photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant que je vais être outillée pour intervenir efficacement dans de telles situations. C'est beaucoup plus rassurant quand on a une marche à suivre qui guide nos interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais leur poser les questions telles que présentées dans le formulaire Sexto afin d'éviter de teinter mes questions de jugement. Il faut avant tout penser à protéger rapidement la victime. Il faut donc agir rapidement. Il faut penser à protéger l'intégrité physique de la personne. Il faut donc éviter à tout prix de regarder les photos et/ou vidéos et s'assurer de stopper le partage en confisquant le cellulaire de l'agresseur. Il ne faut pas chercher à blâmer ou moraliser la victime mais plutôt à la rassurer en lui démontrant que l'école se mobilise rapidement pour l'aider.